



L'an deux mille douze, le dix mai, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le seize mai à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MAI 2012

PRESENTS MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, ROUSSEAU, BUFFETEAU, GUIGNAudeau, LOPEZ, Mmes PAILLER, LABECA-BENFELE, DURAND, GUIMAS, HAMELIN.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M. PERIBOIS donnant pouvoir à Mme DURAND
M. GUILLARD donnant pouvoir à M. GRELLET
M. MOURRY donnant pouvoir à M. LOPEZ
M. COCHEREAU donnant pouvoir à Mlle HAMELIN
M. ARNOULT donnant pouvoir à M. VOISIN

Mme PAILLER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Marcel VELLUET, ancien agent communal décédé récemment.

Monsieur le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Recrutement pour besoin saisonnier : un maître nageur sauveteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour proposée.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Michel GUIGNAudeau demande que dans le compte rendu de la séance du 19 avril, la modification suivante soit apportée :

« Michel GUIGNAudeau regrette ~~l'achat~~ la livraison de deux mobil-homes, livrés le 30 mars, sans que le Conseil Municipal en ait été informé et avant que le budget ne soit voté ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu de la précédente séance ainsi modifié.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion de la commission se déroulera le mercredi 23 mai à 16 h 30 et non à 14 h 30 en raison de la demande du cabinet ATF.

Une rencontre a eu lieu avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au sujet du futur centre de secours. Monsieur le Maire présente l'esquisse du projet qui a retenu la faveur du SDIS. Le futur centre de secours borderait la route départementale 31 dans le prolongement de la zone d'activités de la Bonne Dame. LE SDIS disposerait d'un terrain de 5 400 m² pour y implanter le centre de secours. L'avantage de ce projet est de permettre un accès direct et immédiat à la RD 31. Une seule voie desservira l'ensemble de la parcelle qui accueillera après le centre de secours, les locaux d'entreprises. Les différents réseaux arrivent à

proximité de la parcelle. La commune devra se charger d'amener en limite de propriété les réseaux de gaz et d'électricité. Les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sont déjà présents sur la zone et ne nécessiteront pas de travaux particuliers. Les demandes d'extension de réseaux ont été faites auprès des concessionnaires. De plus, un simple fond de route suffirait pour l'accès au centre de secours au départ. Enfin les défenses incendie situées à proximité de la future caserne posent problème car elles ont un débit insuffisant. Il faudra prévoir une bêche à eau ou un bassin de 240 m³ qui desservira toute la zone. Cet équipement sera à la charge de la Commune.

Une réunion est programmée le 5 juin avec les services préfectoraux et le bureau d'études pour évoquer le devenir de la Laiterie. Le territoire de la Communauté de Communes du Grand Ligeillois (CCGL) est marqué par un déficit d'approvisionnement en eau potable et il convient de trouver de nouvelles ressources. Des analyses menées sur les deux forages situés sur l'ancienne Laiterie ont montré que l'eau y était de bonne qualité et coulait en abondance. La compétence « eau potable » est détenue par la CCGL mais le traitement de la ruine industrielle devra être mené par la Commune. Il s'agira donc dans ce dossier de trouver une solution associant la CCGL et la Commune. La zone de la Laiterie devrait accueillir des logements ou des artisans mais plus probablement une zone d'habitat.

La ruine rue Thomas continue à poser des problèmes. Des infiltrations d'eaux touchent le bâtiment mitoyen au 4, rue Thomas et l'état de la cheminée du côté du 6 inquiète les riverains. Des devis ont été demandés auprès de trois entreprises pour l'évacuation de l'ensemble des gravats, soit jusqu'à la cave. La cheminée sera également démontée. La commission décidera quelle entreprise sera retenue pour effectuer les travaux. A ce jour, 33 héritiers ont été retrouvés et 26 accepteraient de renoncer à leurs droits sur la succession et 7 n'ont pas encore pris de décision.

L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC) et l'Agence Locale de l'Energie (ALE) ont été questionnées sur le projet de changement de chauffage au Foyer Rural. Il a été notamment pointé l'isolation qui serait à revoir. Le Foyer Rural représente un volume énorme à chauffer et il a été indiqué que vu la configuration des lieux, le bois serait moins efficace en cas de faible occupation du Foyer. Ainsi pour gagner 2 degrés, il faudrait compter une demi-journée avec un chauffage au bois. Quand il y a beaucoup de personnes, la question du renouvellement de l'air se pose. Des systèmes automatiques existent et dès qu'un certain niveau de CO2 serait atteint, le système se déclencherait. L'ADAC a également indiqué que des subventions pourraient être allouées mais qu'il faudrait pour les toucher qu'en 2015, l'ensemble du Foyer soit accessible pour les personnes handicapées ce qui signifie qu'il faudra installer un ascenseur ou fermer purement et simplement l'étage (y compris le local de peinture).

Une convention est en cours de rédaction par le technicien de rivières du Syndicat de l'Esves pour la vanne des Foulons. Elle définira les modalités régissant l'intervention légère à effectuer sur la vanne. Cette convention associera le propriétaire privé, la Commune et le Syndicat de l'Esves de façon à réguler efficacement le niveau d'eau du bief et l'arrivée d'eau dans l'Esves. Une étude de l'ensemble du réseau hydraulique du système ligolien sera menée car il est très compliqué avec de nombreuses vannes.

Un projet concernant le Petit Tonneau a été monté mais il nécessiterait l'apport de beaucoup de financements publics, ce qui est problématique vu les sommes qui devront être mobilisées pour le futur centre de secours, l'école primaire et la Laiterie. Dans ces conditions, un projet privé serait la meilleure solution. Gérard VOISIN regrette qu'un dossier pour l'achat de cet immeuble par des repreneurs potentiels n'ait pas pu aboutir et la destination de l'immeuble en restaurant n'ait pas pu être conservée.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD informe les conseillers que pour l'aménagement de la rue des Prés Michau, 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise SBTP de Monts a été retenue comme étant la mieux disante avec une offre de 45.580 € HT. Le début des travaux est prévu pour le 28 mai et ils se termineront le 22 juin. Une première réunion de chantier est prévue le 29 mai à 11 h puis tous les mardis.

L'ouverture des plis a été effectuée pour le programme de voirie 2012 avec le maître d'œuvre M. PELLET. Trois entreprises ont répondu. Afin de respecter l'enveloppe budgétaire, la réfection de la place vers le centre de tri de la Poste a été abandonnée. La procédure administrative suivant son cours, il est impossible de donner plus de détails pour le moment. Le reprofilage des voies est prévu pour le mois de juillet et l'enduit bi-couche se déroulera ensuite en septembre. Le programme de voirie 2012 va permettre la réfection de 4950 m de voies communales dont 1750 m qui sont un report de 2011 où 3500 m avaient déjà été remis en état.

L'entreprise Nicolas Signalisation est intervenue pour effectuer des marquages au sol dont la création de deux passages piétons avenue du 8 mai et rue Balthazar Besnard, de trois places de stationnement place Leclerc et d'une zone bleue de quatre places entre le magasin de fleurs et la Graint'rie à côté de l'Eglise.

Michel GUIGNAUDEAU souligne qu'une subvention a été accordée par le Conseil Général pour la mise en place d'une table d'égouttage. Il indique l'entreprise Eurovia a été retenue pour les travaux de la déviation (pont sur la VC 31) et que les prix sont inférieurs de 16 % à ce qui était prévu dans le projet initial.

⇒ Education – Jeunesse – Culture - Vie associative.

Gérard VOISIN rappelle que l'association « Cheval et nature » fêtera ses 25 ans les 8 et 9 septembre prochains sur Ligueil. Cette manifestation aura des répercussions positives pour la commune car 200 cavaliers feront travailler restaurateurs et charcutier ligoliens.

Une nouvelle association s'est créée sur Ligueil autour du théâtre. Elle a organisé un premier stage à destination des enfants qui s'est traduit par une forte demande puisque pour 16 places disponibles, 26 demandes ont été enregistrées.

La projection autour de films amateurs anciens organisée par la Commune en association avec Terres d'Images et Ciclic, a connu un beau succès avec 560 spectateurs sur les deux séances.

Le Foyer de Cluny va participer au Comice en présentant une exposition tournant autour de toutes les activités agricoles du Foyer et en confectionnant un char.

Les pots de fleurs rouges ont été installés place Leclerc.

La phase de réalisation du projet de l'école primaire va être lancée avec le PACT 37.

Gérard VOISIN explique les raisons pour lesquelles cette année l'ALSH a besoin de plus d'animateurs que l'an dernier notamment du fait d'une demande plus forte des familles des communes environnantes.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer 11 postes d'Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaires, à temps complet, à compter du 9 juillet 2012 et jusqu'au 10 août 2012 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire (2012-050).

Il poursuit en indiquant que cette année, les activités proposées pour les camps préadolescents ne nécessitent pas un supplément aussi élevé que l'année dernière. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le supplément pour les camps préadolescents à 15 € par jour et par jeune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le supplément à 15 € pour les camps préadolescents par jour et par jeune (2012-051).

Afin de s'assurer les services d'une intervenante pour animer un atelier cuisine, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son accord pour l'indemniser de la somme de 151 € correspondant au remboursement de ses frais kilométriques et pour les deux ateliers prévus. Cette somme s'inscrit dans le budget alloué à l'ALSH.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour payer une indemnité de 151 € à l'intervenante pour les deux ateliers cuisine donnés dans le cadre de l'ALSH (2012-052).

Michel GUIGNAUDEAU demande si l'intervention de la Directrice de l'ALSH auprès de la commune de Manthelan a été effectuée sur son temps de travail à Ligueil. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Directrice de l'ALSH dispose d'un contrat de 30 h avec la Commune et qu'elle effectue 5 h en plus mais à la charge de la commune de Manthelan. Elle dispose en fait de deux contrats et deux employeurs. Au niveau de l'ALSH, une coopération va être mise en place entre Ligueil et Manthelan qui a connu des soucis avec son accueil de loisirs et qui a repris l'activité en régie. La mission de la Directrice de l'ALSH est de remettre sur de bons rails l'accueil de loisirs de Manthelan et d'instaurer une synergie entre les deux structures. Une étude de la CAF avait mis en évidence que le territoire de la CCGL avait un déficit de structures d'accueil pour les adolescents. Plusieurs scénarii avaient été envisagés dans cette étude : prise de compétence par la CCGL ou coopération entre les communes. De plus, la CAF ne veut plus traiter qu'avec les communautés de communes au niveau des financements. En accueillant des enfants de familles du territoire de la CCGL, la Commune pourra bénéficier de la démarche « Expérimentation Adolescents » avec un accompagnement par un chargé de développement local social de la CAF et de la prise en charge de 80 % du coût du projet par la CAF (les 20 % restants sont déjà pris en charge par la CAF). Enfin ce projet permettra de signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse de Manthelan et de bénéficier des aides financières de la CAF tout au long de l'année pour tous les accueils de Ligueil (périscolaire, mercredis et vacances). Les éléments semblent réunis pour que le territoire de la CCGL dispose d'une meilleure structure d'accueil des adolescents, fruit de la synergie entre les deux communes.

⇒ Cimetière.

Monsieur le Maire indique que la commission est pour le moment en position d'attente. Le travail sera repris après les élections législatives.

3. RECRUTEMENT POUR BESOIN SAISONNIER : UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR - 2012-053

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors de la séance du 30 mars pour le recrutement d'un maître nageur sauveteur. Jeanine LABECA-BENFELE explique que le collègue Maurice Genevoix a demandé que les cours pour la natation scolaire soient avancés à la date du 21 mai à la place du 28 mai. De ce fait, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de prendre en compte ce changement.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. la création d'un emploi saisonnier de surveillant de piscine, détenteur du Brevet d'Etat de maître nageur-sauveteur, à compter du 21 mai 2012 et jusqu'au 30 septembre 2012 ;
2. de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 30 heures/semaine ;
3. que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des éducateurs des APS 1^{er} grade, catégorie B, et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu ;
4. d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Les crédits nécessaires pour le règlement de la rémunération et des charges sociales sont inscrits au budget 2012, chapitre 012, article 6413.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - 2012-054

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en remplacement du poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin permettre l'avancement de grade d'un agent communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- | | |
|-----------------|---|
| DECIDE | de créer un poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe à compter du 29 septembre 2012, |
| SUPPRIME | un poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe à compter du 28 septembre 2012, |
| DIT | que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours. |

5. PISCINE MUNICIPALE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AQUA LIFE SAVING

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de location de la piscine municipale au profit de l'association Aqua Life Saving pour une formation au brevet de surveillant de baignade. La convention stipule que l'association louera 4 lignes d'eau de la piscine municipale du mercredi 13 au vendredi 15 juin et du lundi 18 au mercredi 20 juin de 12 h à 13 h et de 17 h à 18 h. En contrepartie de l'occupation de 4 lignes d'eau, l'association s'acquittera d'un loyer de 196,80 €.

Michel GUIGNAudeau demande si l'association a un agrément ministériel pour organiser une formation de ce type et si le maître nageur sauveteur employé par la commune devra être présent lors de cette formation. Dans ce cas, est-ce qu'un dédommagement financier est prévu ? Il est décidé de se renseigner auprès de l'association pour vérifier ces deux points.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 20 juin 2012.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h54.

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 24 mai 2012, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.